



COMPTE RENDU DE REUNION CONSEIL MUNICIPAL 19 juillet 2016

Ouverture de la séance à 19 H 30

Absents excusés : Jean IWASINTA, Laurence KOHLER, Eric CORNEILLE et Roger GUISSSET qui ont donné respectivement procuration à Daniel GRANJON, Lydie TAVERDET, Patrice ZERBIN et Thierry COURQUET. Françoise SCHNEUWLY et Philippe FICHET

Secrétaire de séance : Patrice ZERBIN

Lecture des délibérations du Conseil Municipal du 14 juin 2016

Remerciements de Mme SCHNEUWLY pour ses noces d'or

1° FINANCES

- **Budget Forêts - DM2** : augmentation des crédits du compte D 2227/21 de 264 €, compensés par une diminution de la même somme au compte D 2312
- **Redevance de la centrale béton MAIROT** : elle est fixée pour l'année 2016 à 2 695 €, en baisse de 2.92 % par rapport à 2015.
- **TCCFE** : Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité. Son taux passe de 4 % à 8.5 %, pour application en 2017 comme cela était prévu lors des orientations budgétaires souhaitées pour l'année prochaine. Un particulier consommant 5 MWh paiera une taxe de 38.25 € TTC /an

2° TRAVAUX NEUFS – ACHATS

- **RUE DU PONT**
 - **Enfouissement des réseaux** : la totalité des travaux d'enfouissement sont aujourd'hui terminés, avec réception de la troisième et dernière tranche le 28 juillet. Le basculement des alimentations des habitations sur le nouveau réseau souterrain a commencé pour la deuxième tranche.
 - **Travaux de voirie** : ils ont démarré depuis le 28 juin, à partir du pont de MANDEURE, avec un rabotage du bord de chaussée, suivi de la pose des bordures de trottoirs, des contre bordures et autres accessoires. Les travaux se poursuivront jusqu'au 5 août, pour une interruption de 15 jours !
 - **Convention avec le Département** : le Maire a été autorisé à signer la convention qui lie la Commune avec le Département pour le financement de la couche de roulement de la rue du PONT, pour un montant de 350 886 €, somme abondée par une bonification de 70 600 €

- **Marché complémentaire au marché principal** : compte tenu d'une ouverture des plis très favorable pour la tranche principale, le Maire propose de passer un marché complémentaire de travaux « sans publicité et mise concurrence ». Celui-ci concerne des prestations qui ne figurent pas dans le marché initialement conclu mais qui sont devenues nécessaires **pour sécuriser la rue du Pont sur la totalité de son linéaire**, avec une réalisation de travaux dans la continuité du marché initial, attribué à EUROVIA. Quoiqu'ils soient séparables de l'exécution du marché initial, ils sont strictement nécessaires à son parfait achèvement, par le même opérateur. Par ailleurs le montant de ce marché complémentaire ne devrait pas dépasser de plus de 20 % le montant du marché principal (estimation faite sur les bases des prix du bordereau du marché principal).
- **Demandes de subventions complémentaires au Département** : elles seront faites en septembre sur la base de la nouvelle consultation qui va être lancée, pour un paiement en 2017.
- **Achats de terrains** : dans le cadre des travaux, et avec l'accord des propriétaires concernés, certains délaissés « privés » seront acquis par la commune pour améliorer le projet.
- **Convention avec l'EPF** : une délibération du 22 juillet 2014 prévoyait l'achat des terrains concernés par l'extension de la zone socio-sportive prévue à long terme pour la mise en place d'une salle polyvalente et d'un parcours détente, avec un portage initial de 4 ans par l'EPF (Etablissement Public Foncier). Celui-ci peut être étendu à 8, voir 12 ans, mais avec obligation de rachat, par tranche de 25 % à partir de la 9^{ième} année, étant précisé que la durée du portage est décomptée à partir de la première acquisition, et que la commune peut à tout moment demander la rétrocession des parcelles acquises.
Il y a lieu de passer à l'étape suivante en signant une convention opérationnelle avec l'EPF, pour que les acquisitions puissent démarrer cet automne. Par ailleurs le Maire propose d'inscrire chaque année, pendant 8 années et à partir de 2017, une somme de 30 000 € pour se préparer budgétairement au remboursement global qui devrait avoisiner les 240 000 €.
- **Bâche pour défense incendie Eperon** : suite à l'acquisition du terrain destiné à son implantation, et après consultation, les travaux seront confiés à l'entreprise EUROVIA, la moins disante, pour la somme de 22 341.60 €.
- **Parking maternelle** : toujours dans l'attente de signature des actes d'acquisitions.

3° JEUNESSE SCOLAIRE PERISCOLAIRE

- Le 6 juillet, MANUTAN COLLECTIVITES est venu installer les vidéos projecteurs interactifs dans les 5 classes de l'école élémentaire. L'entreprise reviendra au mois d'août pour installer les ordinateurs et les logiciels, ils seront opérationnels pour la rentrée.
- Pour la rentrée 2016, l'effectif en élémentaire est de 140 élèves à ce jour . Un mail a été envoyé à l'inspecteur qui a transféré à notre nouvelle inspectrice Mme TAILLADE. Il nous a quand même signalé qu'avec cet effectif, nous devrions ouvrir une 6^{ième} classe.
- La dernière semaine de juin, l'Inspection nous a demandé d'ouvrir l'école maternelle aux tous petits, c'est-à-dire les 2 ans et demi car notre effectif de 67 élèves semblait léger. Hors nous avons inscrit 24 petites sections pour cette rentrée, ce qui risque de faire des doubles niveaux. Ces enfants rentreront le 8 septembre et une réunion d'information est prévue pour leurs parents le 2 septembre.
- Participation de la Municipalité à une réunion de la commune de Grand Charmont pour la réalisation d'une ferme pédagogique au Fort La Chaux sous forme d'association mais

chapeauté par la Mairie (tous les investissements seraient réalisés par des subventions et la mairie, le fonctionnement resterait à charge de l'association avec des membres d'associations et des collectivités locales). Suite à un courrier de relance pour participation au conseil d'administration, une demande complémentaire de renseignements va être envoyée à la municipalité de Grand Charmont.

4° FORETS

- Mise en place sur le territoire de Montbéliard d'un élu référent forêt-territoire, pour plus d'écoute et d'échange sur les questions relatives à la gestion de notre forêt. C'est Serge DELFILS qui a été nommé, assisté par Sylvain LAPLACE, chargé de mission des communes forestières sur le département du Doubs.
- Lecture du courrier de notre collègue Eric CORNEILLE sur l'affouage 2015/2016

5° DEPARTEMENT : Notification des subventions pour la rue du Pont

- **Revêtement voirie** : 350 886 €, somme abondée par une bonification de 70 600 €.
- **Construction des trottoirs** : 75 215 €,

portant l'aide globale du département à 496 701 €.

10° PMA

- **Notification de l'aide PMA**, au titre des fonds de concours, au titre de la réhabilitation de la RD 437 / Rue du Pont, pour un montant de **300 000 €**.
- **Accord** pour l'utilisation de la fibre optique pour le raccordement « Haut débit » de l'école primaire.

11° DIVERS

- **Implantation d'un DAB** :
 - La nouvelle demande pour l'implantation d'un distributeur de billets sur la zone commerciale, a été faite en direction de 4 établissements bancaires locaux. Cette demande s'appuie sur la fréquentation journalière concernant :
 - 15 000 véhicules enregistrés sur la RD 438
 - 300 à 350 pleins à la station-service
 - 500 clients au magasin COLRUYT
 - **Premières réponses négatives de la Caisse d'Epargne et du Crédit Mutuel**
- **Remboursement de frais engagés par Roger GUISET** : dans le cadre de la mise en place de la vidéo protection, Roger GUISET, adjoint a commandé par internet des colliers de fixation et des rails destinés à fixer de petits panneaux sur les supports d'éclairage public, indiquant à chaque entrée du village que la commune était sous vidéo-protection. La somme engagée: 393.12 € lui sera remboursée.
- **Temps partiel accordé à Emilie SOCIE** : par courrier du 1 avril 2016, Emile SOCIE adjoint administratif 1^{ère} classe, a sollicité, suite à la naissance de son second enfant, Marie

née le 14 juin 2016, l'autorisation de travailler à temps partiel. Il ressort des discussions menées avec les différents agents du secrétariat que cette autorisation de travailler à temps partiel pourrait lui être accordée, sans apporter de gêne aux services. Un avis favorable a été émis pour cette demande : Cet agent travaillera donc à compter du 1 septembre 2016 : **28 heures** par semaine (au lieu de 35 heures), étant précisé que cet agent sur-cotisera pendant cette période de travail à temps partiel, sur la base du temps plein.

- **Plan d'épandage des boues PMA** : le nouveau plan d'épandage communiqué à la commune concerne 12.3 hectares de terrains.
- **Permanence des élus** :
 - **S 31** : Delphine GAIFFE et Lydie TAVERDET
 - **S 32** : Thierry COURQUET
 - **S 33** : Patrice ZERBIN
 - **S 34** : Roger GUISET
 - **Daniel GRANJON** présent sur toute la période